



## **Arrêté du Directeur Général N° 2023-06**

### ***Délégation de signature De Monsieur le Directeur Général à Monsieur Yannick PLOTTU en sa qualité de Directeur Général Adjoint***

- VU** la délibération n° 3 du SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;
- VU** les statuts de la Régie du SDDEA en vigueur ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;
- VU** les articles R.2221-22 et R.2221-29 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté n°2023-04 du 07 mars 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général à Monsieur Yannick PLOTTU en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

**Considérant que** pour la bonne marche des affaires de la Régie du SDDEA et pour l'amélioration du service public le Directeur Général de la Régie peut procéder à des délégations de signature ;

**Considérant que** Monsieur **Yannick PLOTTU**, en qualité de Directeur Général Adjoint - Territoires, Expertise et Moyens, peut bénéficier d'une délégation de signature dans les domaines précisés par le présent arrêté.

## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : CARACTERE DE LA DELEGATION**

Monsieur Stéphane GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur **Yannick PLOTTU**, Directeur Général Adjoint - Territoires, Expertise et Moyens, à l'effet de signer de manière manuscrite ou électronique tous les documents et courriers mentionnés dans l'annexe au présent arrêté.

### **ARTICLE 2 : REPRÉSENTATION**

Monsieur Stéphane GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, en cas d'indisponibilité, mandat à Monsieur **Yannick PLOTTU** aux fins de le représenter, à sa demande, au sein des instances et des commissions de la Régie du SDDEA ainsi qu'aux réunions officielles organisées avec les autorités de contrôle et les partenaires de la Régie du SDDEA.

### **ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA DELEGATION**

La délégation prendra effet à compter des formalités de publication et de transmission et dès notification du présent arrêté à l'agent concerné.

La présente délégation de signature est valable jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA.

#### ARTICLE 4 : MENTION DE LA DELEGATION

Les documents visés par le titulaire de la délégation doivent comporter la mention « Pour le Directeur Général par délégation de signature » et le nom de l'agent.

#### ARTICLE 5 : ABROGATION

L'arrêté n°2023-04 du 07 mars 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général à **Monsieur Yannick PLOTTU** en sa qualité de Directeur Général Adjoint est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

#### ARTICLE 6 : RECOURS CONTENTIEUX

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03 26 66 86 87, fax : 03 26 21 01 87, courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, site Internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>) (R. 421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification au titulaire de la délégation et de sa transmission au contrôle de légalité.

#### ARTICLE 7 : EXECUTION

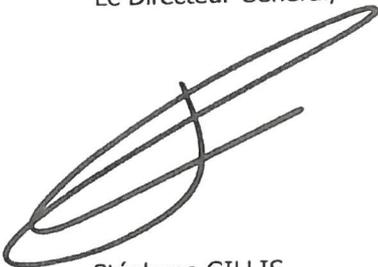
Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, notifié à l'intéressé et publié sous forme électronique sur le site internet du SDDEA et sa Régie dans des conditions de nature à garantir son authenticité et à assurer sa mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Le Directeur Général certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Monsieur **Yannick PLOTTU** est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**A Troyes, le 19 décembre 2023,**

Le Directeur Général,



Stéphane GILLIS

Notification faite au délégataire le 15/01/2024

Signature du délégataire :



Yannick PLOTTU

*Ampliation adressée aux membres du Conseil d'administration de la Régie lors de la plus proche séance.*



RÉGIE DU  
SDDEA

Annexe à l'arrêté du Directeur Général de la Régie n°2023\_06

DGA Territoires, Expertise et Moyens	
Direction des Territoires	Direction Industrielle
Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Y.PLOTTU	Y.PLOTTU

#### Natures des actes

Notes de service / Notes d'information	X	X
Comptes-rendus de réunion	X	X

#### 1) Ressources humaines

Validations d'heures supplémentaires / repas	X	X
Validations d'ordres de mission / frais de déplacement	X	X
Bons de commande dans le cadre d'une prise en charge directe par la Régie du SDDEA des frais de déplacement d'un agent	X	X

#### 3) Marchés

##### A) Marchés (y compris subséquents) entre 1 € HT et 24 999 € HT

<b>Exécution administrative et financière d'un marché public</b>		
Ordres de service (démarrage, arrêt, etc)	X	X
<b>Exécution technique d'un marché public</b>		
Décisions d'admission de fournitures ou services ou décision de réception de travaux	X	X
Comptes-rendus de réunion ou de chantier	X	X
Procès-verbaux (Opérations jusqu'à réception définitive)	X	X

##### B) Marchés (y compris subséquents) entre 25 000 € HT et 39 999 € HT

<b>Exécution administrative et financière d'un marché public</b>		
Ordres de service (démarrage, arrêt, etc)	X	X
<b>Exécution technique d'un marché public</b>		
Décisions d'admission de fournitures ou services ou décision de réception de travaux	X	X
Comptes-rendus de réunion ou de chantier	X	X
Procès-verbaux (Opérations jusqu'à réception définitive)	X	X

##### C) Marchés (y compris subséquents) supérieurs à 40 000 € HT

<b>Exécution administrative et financière d'un marché public</b>		
Ordres de service (démarrage, arrêt, etc)	X	X
<b>Exécution technique d'un marché public</b>		
Décisions d'admission de fournitures ou services ou décision de réception de travaux	X	X
Comptes-rendus de réunion ou de chantier	X	X
Procès-verbaux (Opérations jusqu'à réception définitive)	X	X

#### 7) Exploitation et Travaux

Avis sur documents d'urbanisme (notamment les permis de construire et les certificats d'urbanisme) ou de concessionnaires (SDEA, ENEDIS,...)	X	X
Attestations d'endommagement de réseaux	X	
Courriers d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif	X	
Courriers de branchements particuliers	X	
Devis de branchements particuliers	X	
Etats des sommes dues pour fermeture ou ouverture de bouches à clef	X	
Etats des sommes dues pour participation au titre de la défense extérieure contre l'incendie	X	
Etats des sommes dues pour ventes d'eau en gros	X	
Titres pour la facturation de tiers par la Direction des Territoires et la Direction Industrielle (entreprises, services d'eau, commune)	X	X
Titres et mandats des affectations de la Direction Industrielle et de la Direction des Territoires du budget principal de la Régie du SDDEA vers les budgets rattachés Eau Potable et Assainissement	X	X
Titres et mandats des affectations de la Direction Industrielle et de la Direction des Territoires des budgets annexes Eau Potable et Assainissement vers le budget principal de la Régie du SDDEA	X	X
Rapports d'activité dont notamment le bilan 24h, bilan d'exploitation, bilan de fonctionnement	X	
Rapports de contrôle de l'assainissement non collectif	X	
Rapports d'étude parcellaire en assainissement non collectif	X	
Rapports de contrôle de raccordement à l'assainissement collectif	X	
Signalements de non-conformité à l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Direction Départementale des Territoires et l'Agence Régionale de Santé	X	X
Fiches d'identification des déchets	X	
Certifications d'acceptation préalable des déchets		
Bordereaux de suivi des déchets		
Mandats relatifs à la mise à disposition de personnel spécifique aux interventions en lien avec la Direction des Territoires et la Direction Industrielle.	X	X
Conventions de mandat du service public d'assainissement collectif	X	
Conventions de mandat du service public d'assainissement non collectif (SPANC)		
Titres du service public d'assainissement non collectif (SPANC)	X	
Bons de commande pour les marchés de carrières	X	
Attestations d'exonération du champ d'application de la responsabilité élargie du producteur des matériaux et produits de construction du bâtiment.	X	
Courriers de demande de dérogation à l'obligation de chronotachygraphe pour les poids lourds (≥ 7 tonnes)	X	

#### 8) Sécurité

Plans de préventions intervenant dans le cadre des opérations conduites par la Régie du SDDEA en sa qualité de Maître d'ouvrage et/ou Maître d'œuvre	X	X
--	---	---

#### 9) Assurance / Sinistre

Constats amiables dont notamment automobile, dégat des eaux, contradictoire	X	X
Déclarations de sinistre auprès des assureurs	X	X

#### 10) Contentieux

Dépôts de plainte sans constitution de partie civile et mains courantes auprès du procureur de la République, des services de police ou de gendarmerie en cas de vol ou de dégradation et d'une façon générale pour tout dommage survenu sur les éléments constitutifs du patrimoine mobilier et immobilier	X	X
---	---	---

#### 11) Divers

Réceptions des colis et des lettres recommandées sur site et en bureau de poste	X	X
Réceptions de documents administratifs émanant de juridictions/cabinets de notaire/ ou autorités publiques (police, gendarmerie, etc.)	X	X

#### 12) Archivage

Bordereaux de versement	X	X
Bordereaux d'élimination	X	X

